

## AVIS AU PUBLIC

### Colportage – Panneaux solaires

L'administration communale a été informée qu'une société privée essaye de vendre des panneaux photovoltaïques moyennant colportage (vente de porte-à-porte) en invoquant une collaboration avec la commune de Bous-Waldbredimus.

#### Nous tenons à informer le public :

- que nous n'avons chargé aucune société de procéder à la vente ou à l'installation de panneaux solaires sur des bâtiments privés.
- que notre administration ne collabore aucunement avec des sociétés externes dans ce but au au-delà du nécessaire (p.ex. en matière d'autorisation de construire)

De manière générale, nous conseillons à nos citoyens d'être vigilants lors de la conclusion de contrats moyennant colportage.

Nous rappelons que des autocollants « Colportage NON Merci », affichant le refus d'être sollicité par des vendeurs mobiles conformément à l'article L222-8 du Code de la consommation sont disponibles gratuitement à la réception de notre Mairie.

Bous, le 30 avril 2025  
pour le Collège des bourgmestre et échevins :

le Bourgmestre



le Secrétaire

